

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**MAIRIE
DE
PEYRABOUT**

23000

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. ROBIN Rémy, Maire.

Date de convocation : 26/03/2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

PRESENTS : M. ROBIN Rémy, Mme BOUX Hélène, M. ROGER Didier, Mme BABAY Claudine, M TIXIER Michel, M ZEFNER Frédéric, M. AUCLAIR Christophe, M. DIABONE Christian, Mme LESOUPLE Muriel, Mme THOMAS Christine, Mme FIRDION Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : FIRDION Emmanuelle

DELIBERATION N° 2026/013-1

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et pour la durée du présent mandat, de déléguer au Maire les compétences limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT, à savoir :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11° De fixer, les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; dans les cas définis par le conseil municipal cette délégation est donc consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, en première instance et pour les affaires n'excédant pas 3 000 € et autoriser le maire à se porter partie civile ;

22° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

24° D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Visa Préfecture : 23/04/2026

DELIBERATION N° 2026/014-2

COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner des membres à la commission des finances,

Monsieur le Maire rappelle que cette commission doit être composée du Maire en tant que Président et de membres du Conseil.

Sont désignés en tant que **membres :**

AUCLAIR Christophe
ROGER Didier
BOUIX Hélène

Visa Préfecture : 23/04/2026

DELIBERATION N° 2026/015-3

COMMISSION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner des membres à la commission des travaux, cette dernière sera chargée notamment de l'étude des devis et du suivi des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission doit être composée du Maire en tant que Président et de membres du Conseil.

Sont désignés en tant que **membres :**

ZEFNER Frédéric
TIXIER Michel
AUCLAIR Christophe
LESOUPLE Muriel
ROGER Didier

Visa Préfecture : 23/04/2026

DELIBERATION N° 2026/016-4

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner des membres à la commission d'appel d'offre, cette dernière devant être consultée en cas de procédures formalisées dans le cadre de passation de marchés publics.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission doit être composée du Maire en tant que Président et de membres du Conseil.

Sont désignés en tant que **membres titulaires**

Suppléants

ROBIN Rémy
BABAY Claudine
FIRDION Emmanuelle
DIABONE Christian

THOMAS Christine
LESOUPLE Muriel
BOUIX Hélène
ROGER Didier

Visa Préfecture : 23/04/2026

DELIBERATION N° 2026/017-5

RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire expose que notamment, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de revoir la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

Il est proposé les personnes suivantes au sein du Conseil Municipal :

Conseillers municipaux :

Titulaire : Mme BABAY Claudine

Suppléant : M TIXIER Michel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, les personnes proposées ci-dessus.

Visa Préfecture : 23/04/2026

DELIBERATION N° 2026/018-6

COMMISSION SECURITE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner des membres à la commission sécurité,

Monsieur le Maire rappelle que cette commission doit être composée du Maire en tant que Président et de membres du Conseil.

Sont désignés en tant que membres :

BOUX Hélène
LESOUPLE Muriel
ZEFNER Frédéric
THOMAS Christine
DIABONE Christian

Visa Préfecture : 23/04/2026

DELIBERATION N° 2026/019-7

COMMISSION PATRIMOINE ET NATURE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner des membres à la commission patrimoine et nature,

Monsieur le Maire rappelle que cette commission doit être composée du Maire en tant que Président et de membres du Conseil.

Sont désignés en tant que membres :

ROGER Didier
BABAY Claudine
FIRDION Emmanuelle
AUCLAIR Christophe
ZEFNER Frédéric
LESOUPLE Muriel

Visa Préfecture : 23/04/2026

DELIBERATION N° 2026/020-8

COMMISSION COMMUNICATION ET NUMERIQUE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner des membres à la commission communication et numérique,

Monsieur le Maire rappelle que cette commission doit être composée du Maire en tant que Président et de membres du Conseil et d'autres membres extérieurs.

Sont désignés en tant que **membres :**

DIABONE Christian
LAROCHE Johan
BABAY Claudine
BOUX Hélène
LESOUPLE Muriel
THOMAS Christine

Visa Préfecture : 23/04/2026

DELIBERATION N° 2026/021-9

COMMISSION ANIMATION ET VIE SOCIALE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner des membres à la commission animation et vie sociale,

Monsieur le Maire rappelle que cette commission doit être composée du Maire en tant que Président et de membres du Conseil.

Sont désignés en tant que **membres :**

FIRDION Emmanuelle
BOUX Hélène
THOMAS Christine
BABAY Claudine
LESOUPLE Muriel
ROGER Didier

Visa Préfecture : 23/04/2026
